



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 1 de 20

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

UFI: V893-13KA-700M-F6GG

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: AnalytiChem GmbH

ACD

Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

E-mail: info@analytichem.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

E-mail: produktsicherheit@analytichem.de

Internet: www.analytichem.de
Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.); En cas d'incident impliquant des matières [ou

des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie,

d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés

acceptés)

#### Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

Met. Corr. 1; H290 Skin Sens. 1; H317 Carc. 1B; H350i

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) nº 1272/2008

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Cobalt(II) chloride hexahydrate

dichlorure de nickel

**Mention** Danger

d'avertissement:





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 2 de 20

#### **Pictogrammes:**







#### Mentions de danger

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H350i Peut provoquer le cancer par inhalation.

#### Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2. Mélanges

### Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 3 de 20

## Composants pertinents

Nº CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (0	CE) nº 1272/2008)		
7647-01-0	chlorure d'hydrogène			1 - < 5 %
	231-595-7	017-002-01-X	01-2119484862-27	
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3;	H314 H335		
7697-37-2	acide nitrique			< 1 %
	231-714-2	007-030-00-3	01-2119487297-23	
	Ox. Liq. 3, Met. Corr. 1, Acu	te Tox. 3, Skin Corr. 1A; H272 H	290 H331 H314 EUH071	
7647-01-0	chlorure d'hydrogène			< 0,1 %
	231-595-7	017-002-01-X	01-2119484862-27	
	Skin Corr. 1B, STOT SE 3;	H314 H335	·	
7791-13-1	Cobalt(II) chloride hexahydr	ate		< 0,1 %
	231-589-4	027-004-00-5	01-2119517584-37	
	- I	, Acute Tox. 4, Resp. Sens. 1, SI 0F H302 H334 H317 H400 H410	rin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic	
7664-38-2	acide phosphorique	< 0,1 %		
	231-633-2	015-011-00-6	01-2119485924-24	
	Met. Corr. 1, Acute Tox. 4, S	Skin Corr. 1B, Eye Dam. 1; H290	H302 H314 H318	
10125-13-0	Kupfer-II-chlorid-2-hydrat		< 0,1 %	
			01-2119970306-36	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, H302 H315 H318 H400 H41			
7647-14-5	chlorure de sodium		< 0,1 %	
	231-598-3		01-2119485491-33	
7718-54-9	dichlorure de nickel			< 0,1 %
	231-743-0	028-011-00-6		
		, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Skii 1, Aquatic Chronic 1; H350i H34	n Irrit. 2, Resp. Sens. 1, Skin Sens. 1, I H360D H331 H301 H315 H334	
1327-53-3	trioxyde de diarsenic			< 0,01 %
	215-481-4	033-003-00-0		
	Carc. 1A, Acute Tox. 2, Skir H400 H410	atic Chronic 1; H350 H300 H314		

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 4 de 20

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de cond	centrations spécifiques, facteurs M et ETA	
7647-01-0	231-595-7	chlorure d'hydrogène	1 - < 5 %
		H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 3; H335: >= 10 - 100	
7697-37-2	231-714-2	acide nitrique	< 1 %
		ATE 2,65 mg/l (vapeurs) Ox. Liq. 3; H272: >= 65 - 100 Skin Corr. 1A; H314: Skin Corr. 1B; H314: >= 5 - < 20	
7647-01-0	231-595-7	chlorure d'hydrogène	< 0,1 %
		H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 10 - < 3; H335: >= 10 - 100	
7791-13-1	231-589-4	Cobalt(II) chloride hexahydrate	< 0,1 %
	100 Aquatic Acute 1	60 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 537 mg/kg	
7664-38-2	231-633-2	acide phosphorique	< 0,1 %
	l'	ATE = 500 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; H315: >= 10 2; H319: >= 10 - < 25	
10125-13-0		Kupfer-II-chlorid-2-hydrat	< 0,1 %
	dermique: DL5 M=10	60 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 584 mg/kg Aquatic Acute 1; H400:	
7647-14-5	231-598-3	chlorure de sodium	< 0,1 %
	dermique: DL5	i0 = > 10000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3550 mg/kg	
7718-54-9	231-743-0	dichlorure de nickel	< 0,1 %
	brouillards); par		
1327-53-3	215-481-4	trioxyde de diarsenic	< 0,01 %
	nor vois arala.	ATE = 5 mg/kg	

## Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

## **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### Indications générales

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

## Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 5 de 20

rincer

Protéger l'oeil non blessé.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

NE PAS faire vomir. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant

Réactions allergiques

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

Produits de combustion dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Chlorure d'hydrogène (HCI)

fumée toxique d'oxyde de métaux

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 6 de 20

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

#### **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

#### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Utiliser un équipement de protection personnel.

Assurer une aération suffisante. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un échappement (laboratoire).

### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

## Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter de: formation d'aérosol ou de nébulosité Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

### Information supplémentaire

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

Matériel inadéquat pour récipients/installations: Métal

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

## Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver le récipient bien fermé.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 7 de 20

Substances chimiques de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

## 8.1. Paramètres de contrôle

## Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
7697-37-2	Acide nitrique	1	2,6		VLE (15 min)	
7664-38-2	Acide phosphorique	0,2	1		VME (8 h)	
		0,5	2		VLE (15 min)	
7429-90-5	Aluminium (métal)	-	10		VME (8 h)	
1327-53-3	Arsenic (trioxyde de di-), en As	-	0,2		VME (8 h)	
7647-01-0	Chlorure d'hydrogène	5	7,6		VLE (15 min)	

## Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

Nº CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite		Moment de prélèvement
10108-64-2	Chlorure de cadmium	Cadmium (/g créatinine)	5 μg/g	Urine	
1327-53-3	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	Métabolites de l'arsenic inorganique (/g créatinine)	50 μg/g	Urine	en fin de semaine



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

# Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 8 de 20

#### Valeurs de référence DNEL/DMEL

Nº CAS	Désignation			
DNEL type	, ,	Voie d'exposition	Effet	Valeur
7647-01-0	chlorure d'hydrogène			
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	local	8 mg/m³
Salarié DNEL	aigu	par inhalation	local	15 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m³
Consommate	ur DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m³
7647-01-0	chlorure d'hydrogène			
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	local	8 mg/m³
Salarié DNEL	aigu	par inhalation	local	15 mg/m³
Consommate	ur DNEL, à long terme	par inhalation	local	8 mg/m³
Consommate	ur DNEL, aigu	par inhalation	local	15 mg/m³
7791-13-1	Cobalt(II) chloride hexahydrate			
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,12 mg/kg p.c./jour
7664-38-2	acide phosphorique			
Salarié DNEL	aigu	par inhalation	local	2 mg/m³
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	local	2,92 mg/m³
Consommate	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	4,57 mg/m³
Consommate	ır DNEL, à long terme	par inhalation	local	0,36 mg/m³
Consommate	ır DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,1 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	systémique	10,7 mg/m³
7647-14-5	chlorure de sodium			
Consommate	ur DNEL, à long terme	dermique	systémique	126,65 mg/kg p.c./jour
Consommate	ır DNEL, aigu	dermique	systémique	126,65 mg/kg p.c./jour
Consommate	ur DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	126,65 mg/kg p.c./jour
Consommate	ır DNEL, aigu	par voie orale	systémique	126,65 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL	à long terme	par inhalation	systémique	2068,62 mg/m³
Salarié DNEL	aigu	par inhalation	systémique	2068,62 mg/m³
Salarié DNEL	aigu	dermique	systémique	295,52 mg/kg p.c./jour
Consommate	ır DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	443,28 mg/m³
Consommate	ur DNEL, aigu	par inhalation	systémique	443,28 mg/m³
Salarié DNEL	à long terme	dermique	systémique	295,52 mg/kg p.c./jour
7718-54-9	dichlorure de nickel			
Salarié DNEL	aigu	par inhalation	local	1,6 mg/m³
Consommate	ır DNEL, aigu	par inhalation	systémique	8,8 mg/m³
Consommate	ır DNEL, aigu	par inhalation	local	0,1 mg/m³
Salarié DNEL	aigu	par inhalation	systémique	104 mg/m³



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 9 de 20

Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	' '	0,02 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, aigu	par voie orale	' '	0,012 mg/kg p.c./jour

#### Valeurs de référence PNEC

Nº CAS	Désignation	
Milieu environ	nemental	Valeur
7791-13-1	Cobalt(II) chloride hexahydrate	
Eau douce		0,0006 mg/l
Eau de mer		0,00236 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	9,5 mg/kg
Sédiment mar	in	9,5 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,37 mg/l
Sol		10,9 mg/kg
10125-13-0	Kupfer-II-chlorid-2-hydrat	
Eau douce		0,0078 mg/l
Eau de mer		0,0052 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	87 mg/kg
Sédiment mar	in	676 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,23 mg/l
Sol		65 mg/kg
7647-14-5	chlorure de sodium	
Eau douce		5 mg/l
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	500 mg/l
Sol		4,86 mg/kg
7718-54-9	dichlorure de nickel	
Eau douce		0,0071 mg/l
Eau douce (re	0 mg/l	
Eau de mer		0,0086 mg/l
Sédiment d'ea	au douce	109 mg/kg
Sédiment mar	in	109 mg/kg
Intoxication se	econdaire	0,12 mg/kg
Micro-organis	mes utilisés pour le traitement des eaux usées	0,33 mg/l
Sol		29,9 mg/kg

## 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

#### Protection des yeux/du visage

lunettes à coques

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 10 de 20

#### Protection des mains

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Modèles de gants recommandés: KCL 741 Dermatril® L Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Le choix de la protection corporelle dépend de la concentration et de la quantité de substances dangereuses. La résistance chimique des agents de protection doit être clarifiée avec leurs fournisseurs.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune donnée disponible

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: sans odour

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Point de fusion/point de congélation:

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible

et intervalle d'ébullition:

Inflammabilité:
Limite inférieure d'explosivité:
Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité:
Aucune donnée disponible
Point d'éclair:
Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation:
Aucune donnée disponible
Température de décomposition:
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
pH-Valeur:
acide





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/I)...

Code du produit: 34771 Date de révision: 15.05.2024 Page 11 de 20

Viscosité cinématique: Aucune donnée disponible Hydrosolubilité: complètement miscible

Solubilité dans d'autres solvants

Aucune donnée disponible

La vitesse de dissolution: Aucune donnée disponible Coefficient de partage n-octanol/eau: Aucune donnée disponible La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Densité: Aucune donnée disponible Densité relative: Aucune donnée disponible Densité apparente: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible Densité de vapeur relative: Caractéristiques des particules: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide: Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible gaz:

Propriétés comburantes

Comburant

#### Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation: Aucune donnée disponible Épreuve de séparation du solvant: Aucune donnée disponible Teneur en solvant: Teneur en corps solides: Point de sublimation: Aucune donnée disponible Point de ramollissement: Aucune donnée disponible Point d'écoulement: Aucune donnée disponible

Aucune donnée disponible:

Viscosité dynamique: Aucune donnée disponible Durée d'écoulement: Aucune donnée disponible

### Information supplémentaire

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

alcalies (bases)

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible

#### 10.5. Matières incompatibles

Métal





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 12 de 20

En solution aqueuse, le produit dégage de l'hydrogène au contact de métaux.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

#### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

## 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

#### Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 13 de 20

Nº CAS	Substance	Substance									
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode					
7697-37-2	acide nitrique										
	inhalation vapeur	ATE 2,65	i mg/l								
7791-13-1	Cobalt(II) chloride hexa	hydrate									
	orale	DL50 mg/kg	537	Rat	Revista Española de Fisiologia, 39: 291	OECD Guideline 401					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2007)	OECD Guideline 402					
7664-38-2	acide phosphorique										
	orale	ATE mg/kg	500								
10125-13-0	Kupfer-II-chlorid-2-hydrat										
	orale	DL50 mg/kg	584	Rat	Publication (1991)	The test material was administered to gr					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 2000	Rat	Study report (2003)	OECD Guideline 402					
7647-14-5	chlorure de sodium										
	orale	DL50 mg/kg	3550	Rat	Study report	The study methodology followed appeared					
	cutanée	DL50 mg/kg	> 10000	Lapin	Study report	The study methology followed appeared to					
7718-54-9	dichlorure de nickel										
	orale	DL50 mg/kg	500	Rat	Regul Toxicol and Pharmacol (doi.org/10.	OECD Guideline 425					
	inhalation vapeur	ATE	3 mg/l								
	inhalation poussières/brouillard	ATE	0,5 mg/l								
1327-53-3	trioxyde de diarsenic										
	orale	ATE	5 mg/kg								

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (Cobalt(II) chloride hexahydrate; dichlorure de nickel)

## Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Peut provoquer le cancer par inhalation. (Cobalt(II) chloride hexahydrate; dichlorure de nickel)

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.





conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 14 de 20

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### **Autres informations**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

#### Information supplémentaire

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 15 de 20

Nº CAS	Substance						
IN OAG	Toxicité aquatique	Dose		[b]   [d]	Espèce	Source	Méthode
7647-01-0	chlorure d'hydrogène	Dosc		[[11]   [4]	Сэрсос	Cource	Wethode
7047-01-0	Toxicité aiguë pour les	CL50	862 mg/l	96 h	Leuciscus idus	T	Т
	poissons	OLOO	OOZ IIIg/I	3011	Leuciscus idus		
7697-37-2	acide nitrique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	1559	96 h	Topeka shiner	Environmental Toxicology and Chemistry,	other: ASTM E729-26
	Toxicité pour les poissons	NOEC	268 mg/l	30 d	juvenile Topeka shiner and with juvenile Fathead m	Study report (2009)	Growth tests estimated the tes
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	> 419	10 d	several benthic diatoms; see results	Marine Biology 43:307-315 (1977)	Ten cultures of benthic diatoms were iso
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 1000	3 h	Boue activée	Study report (2008)	OECD Guideline 209
7647-01-0	chlorure d'hydrogène						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	862 mg/l	96 h	Leuciscus idus		
791-13-1	Cobalt(II) chloride hexahy	drate					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	54,1	96 h	Pimephales promelas	Study report (2009)	other: ASTM guideline
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	71,314	96 h	Dunaliella tertiolecta	Study report (2010)	other: American Society for Testing and
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	42,7	48 h	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	Newman, J.P., Jr 1975. The effects of h
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,21	34 d	Pimephales promelas	Study report (2009)	other: This study was conducted accordin
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0018	7 d	Champia parvula	Study report - model refit from original	other: EPA 821-R- 02-014, Method 1009.0
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,1697	14 d	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	other: Newman, J.P., Jr. 1975. The effec
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50	120 mg/l	0,5 h	Boue activée	Study report (2010)	OECD Guideline 209
7664-38-2	acide phosphorique						
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	72 h	Desmodesmus subspicatus	Study report (2010)	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna	Study report (2010)	OECD Guideline 202
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 mg/l ( )	> 1000	3 h	activated sludge of a predominantly domestic sewag	Study report (2010)	OECD Guideline 209
0125-13-0	Kupfer-II-chlorid-2-hydrat						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,193	96 h	Pimephales promelas	Study report (1996)	measurements were conducted by standard



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 16 de 20

	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,152	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Publication (2005)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,007	48 h	Daphnia magna	Study report (1978)	- Test were conducted on Daphnia magna t
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,123	12 d	Atherinops affinis	Mar. Environ. Res. 31: 17-35 (1991)	Three tests are reported, designed to de
	Toxicité pour les algues	NOEC mg/l	0,0102	19 d	other aquatic plant: giant kelp Macrocystis pyrife	Mar. Ecol. Prog. Ser. 68: 147 - 156 (199	Tests were conducted to determine the ef
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,033	14 d	Penaeus mergulensis and Penaeus monodon	Bull. Environ. Contain. Toxicol. (1995)	The effects of dissolved copper on the g
7647-14-5	chlorure de sodium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	5840	96 h	Lepomis macrochirus	Study report (1985)	other: ASTM E729
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	4136	48 h	Daphnia magna	J. fish. Res. Bd. Canada, 29: 1691-1700.	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les poissons	NOEC	252 mg/l	33 d	Pimephales promelas	Study report (1985)	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	314 mg/l	21 d	Daphnia pulex	Memorandum of agreement No. 5429, Kentuc	OECD Guideline 211
7718-54-9	dichlorure de nickel						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	15,3	96 h	Oncorhynchus mykiss	Aquatic Toxicology 63 (2003) 65-82 (2003	other: not reported
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,263	72 h	Spermatozopsis exsultans	Publication (2009)	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 0,2	48 h	Ceriodaphnia dubia	Environmental Toxicology and Chemistry.	other: comparable to USEPA, Methods for
	Toxicité pour les poissons	NOEC mg/l	0,04	8 d	Danio rerio	Arch. Environ. Contam. Toxicol. 21:126-1	other: Swedish Standard SS 02 81 93
	Toxicité pour les algues	NOEC	0,6 mg/l	14 d	Anabaena cylindrica	Environ. Pollut. (Series A). 25(4):241-2	other: not reported
	Toxicité pour les crustacés	NOEC mg/l	0,09	21 d	Daphnia magna	Water Res. 23(4):501-510 (1989)	other: DIN 38412, Part II
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 )	33 mg/l (	0,5 h	Boue activée	Journal of Hazardous Materials. B139:332	ISO 8192

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 17 de 20

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
7791-13-1	Cobalt(II) chloride hexahydrate	23	Asterias rubens	Marine Pollution Bul
10125-13-0	Kupfer-II-chlorid-2-hydrat	0,02 - 20	Crangon crangon	Symp. Biologica. Hun
7718-54-9	dichlorure de nickel	39	Chlorella salina	J. Mar. Biol. Ass. U

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

Effet nocif par modification du pH.

Forme des mélanges corrosifs avec l'eau malgré la dilution.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro	UN 1789

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ACIDE CHLORHYDRIQUE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage: Ш Étiquettes: 8 Code de classement: C1 Dispositions spéciales: 520 Quantité limitée (LQ): 5 L Quantité exceptée: E1 Catégorie de transport: 3 Nº danger: 80



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 18 de 20

Code de restriction concernant les

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1789

d'identification:

14.2. Désignation officielle de ACIDE CHLORHYDRIQUE

Ε

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Code de classement:C1Dispositions spéciales:520Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1789

d'identification:

14.2. Désignation officielle de HYDROCHLORIC ACID

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:223Quantité limitée (LQ):5 LQuantité exceptée:E1EmS:F-A, S-B

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 1789

d'identification:

14.2. Désignation officielle de HYDROCHLORIC ACID

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 8

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:8Dispositions spéciales:A3 A803Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):1 LPassenger LQ:Y841Quantité exceptée:E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 856
IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 19 de 20

## 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

trioxyde de diarsenic

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

Cobalt(II) chloride hexahydrate

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 19, Inscription 23, Inscription 27, Inscription 75

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

## Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### Abréviations et acronymes

Pyr. Sol: Matière solide pyrophorique

Water-react: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables

Ox. Liq: Liquide comburant

Met. Corr: Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux

Flam. Sol: Matière solide inflammable

Acute Tox: Toxicité aiguë Skin Corr: Corrosion cutanée Skin Irrit: Irritation cutanée

Eye Dam: Lésions oculaires graves Resp. Sens: Sensibilisation respiratoire Skin Sens: Sensibilisation cutanée

Muta: Mutagénicité sur les cellules germinales

Carc: Cancérogénicité

Repr: Toxicité pour la reproduction

STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Met. Corr. 1; H290	Sur la base des données de contrôle
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Carc. 1B; H350i	Méthode de calcul

### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H300	Mortel en cas d'ingestion.
H301	Toxique en cas d'ingestion.



conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

## Multistandard "MDR-SAA 2/3" 25 Elemente je 50 mg/l in verdünnter Salzsäure (100 ml HCl 37 %/l)...

Date de révision: 15.05.2024 Code du produit: 34771 Page 20 de 20

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H334	Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires
	par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H350	Peut provoquer le cancer.
H350i	Peut provoquer le cancer par inhalation.
H360D	Peut nuire au fœtus.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
	exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071	Corrosif pour les voies respiratoires.

#### Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite. Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Mise à disposition d'informations, d'instructions et de mesures de formation appropriées à l'intention des opérateurs.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)